

Le Président de l'UNA
Charpente Menuiserie Agencement
à
Madame, Monsieur
La(le) Responsable de section départementale
Charpente Menuiserie Agencement

Madame, Monsieur la(le) Responsable de section, Cher(e) collègue,

Depuis deux mois, il a été constaté une tension sur le marché des matières premières et matériaux (bois, acier, ...). Les nombreux appels de collègues des départements manifestant leurs inquiétudes, notamment sur les produits de charpente construction bois et aussi d'agencement, m'amènent à vous apporter quelques explications quant à la situation actuelle et les actions que la CAPEB a pu mener. Je sais que la mise en application de la RE2020 préoccupe aussi bon nombre d'acteurs des métiers du bois.

Pourquoi une situation de pénurie des produits bois ?

Dans bon nombre de réunions interprofessionnelles, la situation sur les prix du bois et la tension sur les approvisionnements est systématiquement évoquée ; c'est dire si la filière prend au sérieux ce phénomène et veut y être attentive.

Le 17 mars 2020, alors que la France se confinait, la filière bois, comme la quasi-totalité de l'économie, s'est arrêtée : abattages, scieries, transports, industries de transformations (panneaux de process, contreplaqués, lamellés collés, contrecollés, membrures aboutées...). Le confinement a eu comme effet inattendu un fort développement de petits travaux dans les logements et pour répondre à la demande les industriels du meuble et de l'agencement ont acheté en grande quantité les produits bois stockés chez les fournisseurs (panneaux, contre-plaqués, ...) vidant ainsi les stocks existants. De même, en prévision du déconfinement et d'une reprise de l'activité, la majorité des utilisateurs de produits bois ont passé des commandes en grandes quantités.

Des stocks au plus bas, une forte demande, un redémarrage difficile des usines et un approvisionnement en matières premières difficile ont conduit à la situation actuelle.

En ce qui concerne les panneaux OSB, la seule usine française produit en moyenne 1 200 m³ d'OSB par jour et ne disposait quasiment d'aucun stock au moment du déconfinement.

Pour ce qui est des panneaux de process, toutes les usines n'ont pas redémarré leur production dès la reprise et certaines sont même actuellement actives 7j/7. Elles doivent également fournir leurs clients à l'export, parfois jusqu'à 80% de la production.

Le marché du bois français est aussi un marché d'exportation vers l'international et les accords commerciaux pris ne peuvent pas facilement être remis en cause pour la fourniture du seul marché français. C'est d'ailleurs pour freiner les exportations de bois français qui reviennent en France sous forme de produits finis ou semi-finis que la CAPEB avait soutenu la mise en place d'une taxe portuaire sur les importations.

Pour les prix à la hausse

La forte tension sur les approvisionnements n'a fait qu'aggraver la hausse des prix et ce phénomène ne concerne pas que les produits bois. S'ajoutent à la situation de pénurie, d'une part, le fait que des acheteurs étrangers sont prêts à mettre le prix pour remporter les appels d'offres réalisés sur l'achat des grumes, ce qui convient aussi aux exploitants forestiers et d'autre part, le fait que les investissements réalisés ces dernières années, avec les emprunts à rembourser et la situation sanitaire que nous vivons, ont rendu les liquidités financières des entreprises tendues. Certaines vont d'ailleurs disparaître définitivement.

Il faut aussi admettre que les prix du bois de construction (résineux) avaient peu augmenté ces dernières années. Cela n'exclut évidemment pas de faire connaître notre ressenti auprès des acteurs de la distribution lorsque nous passons par eux, ou des fabricants lorsque nous achetons en direct.

Pour les chantiers signés avant la hausse, il est plus difficile de négocier une hausse avec le client, j'en conviens. C'est aussi pour ces raisons qu'il est conseillé de mettre une clause de validité sur les devis n'excédant pas un mois.

La Réglementation Environnementale 2020

En premier lieu, je veux rappeler que si nous avons toujours souhaité une part plus importante du bois dans la construction, nous avons toujours revendiqué la nécessaire mixité des matériaux car tout ne peut pas être réalisé en bois. A l'avenir, nous continuerons à travailler avec les autres métiers du Bâtiment, aussi défendus par la CAPEB, même si une mutation sera nécessaire pour intégrer les spécificités de la construction bois.

Si des doutes subsistent quant à la capacité de la forêt française de fournir le bois nécessaire à la mise en œuvre de cette nouvelle réglementation, il reste néanmoins du temps pour s'y préparer.

Par le passé, les acteurs de la première transformation ont su s'adapter à la demande, même si tout n'est pas parfait et les fabricants de produits bois industrialisés se sont adaptés à nos besoins : OSB, membrures, aboutage, lamellé collé, contrecollé, triplis, Lingatec KLH pour le CLT, poutre en I ... Il faudra aussi certainement développer de nouveaux sites de production ce qui prendra du temps (construction des bâtiments, installation de machines, mise au point des process,...), sans compter les investissements très importants de plusieurs millions d'euros qui seront nécessaires.

La filière bois, au travers de ces outils et de structures tel le Conseil Stratégique de la Forêt et du Bois, 14^{ème} filière industrielle du Comité National de l'Industrie, a su mettre en œuvre une véritable stratégie. Elle apporte à tous les acteurs de la filière une nouvelle dynamique et est aujourd'hui l'un des principaux outils de la reconquête de l'industrie Française du bois.

Je vous conseille, pour savoir davantage sur les actions de la filière bois, et notamment sur l'intégralité du contrat stratégique pour la filière bois 2018-2022, de vous connecter sur <http://https://conseil-national-industrie.gouv.fr>.

Vous pourrez constater que la filière bouge. En 10 ans nous nous sommes réorganisés. Nous avons structuré des outils, telle l'installation du CODIFAB dans lequel j'ai œuvré avec conviction malgré les nombreuses critiques. Aujourd'hui, le CODIFAB est devenu indispensable au développement de nos entreprises est accepté de tous. Plusieurs centaines de dossiers de recherches et développement sont sortis des commissions bois et ce au bénéfice de nos entreprises.

Je vous conseille d'ailleurs de visiter le site du CODIFAB, vous serez étonnés par le nombre de documents très utiles pour les professionnels du bois.

Voilà mes cher(e)s collègues ce que je me devais de vous apporter comme informations sur la réalité de la situation de notre filière et ce que nous faisons pour améliorer cette situation, qui risque de durer encore sur cette année.

Sachez que je reste attentif aux évolutions de cette situation et ne manquerai pas de vous tenir informé.

Bien cordialement,



Jean-Marc DESMEDT